

## AVIS DE RECRUTEMENT

L'école supérieure en informatique -08 mai 1945- de Sidi Bel Abbés, lance l'ouverture d'un recrutement et / ou concours sur titre, pour l'accès aux corps des Maîtres Assistants grades Maître-Assistant classe « B » pour l'année 2022 selon l'ordre de priorité indiqué dans le tableau ci-dessous :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Filière	Spécialités	Priorité	nombre de postes
Maître-assistant classe B	Concours sur titre	- <b>Sur titre</b> , Les titulaires du doctorat d'état ou du diplôme de docteur en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent.  - <b>Par voie de concours sur titres</b> , les titulaires du diplôme de magister ou d'un diplôme reconnu équivalent.	Informatique	Toutes spécialités	01	07
			Mathématique	Probabilités et Statistiques	01	01
				Analyse	02	
				Algèbre	03	
				Les autres spécialités dans la filière	04	

Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progress » selon le lien électronique suivant :  
<https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une (1) copie de la carte d'identité nationale.
- Une (1) copie du titre ou du diplôme exigé.
- Une fiche de renseignement dûment remplie et légalisée par le candidat et déposée via la plateforme numérique « Progress » (téléchargeable depuis le site Web de l'Ecole Supérieure en Informatique -08 Mai 1945- de Sidi Bel Abbés).

Les candidats définitivement admis au recrutement et/ou au concours sur titres doivent, préalablement à leur nomination au grade de maître-assistant, classe «B" compléter leur dossiers de candidatures par l'ensemble des documents suivants :

- Une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
- Un (1) extrait de l'acte de naissance
- Deux (2) certificats médicaux (médecine générale et physiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper le l'emploi postulé.
- Deux (2) photos d'identité.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement au concours doivent comporter, notamment :

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement, à l'obtention du diplôme exigé, le cas échéant (copie des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte l'ISBN (Internationale Standard Book Number).
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé à télécharger sur le site Web de l'Ecole Supérieure en Informatique -08 Mai 1945- de Sidi Bel Abbés), le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités, accompagnés d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné, le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé, ayant occupé des postes d'encadrement au niveau des établissements et administrations publics, et des organismes publics et privés, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concerné le cas échéant.
- Une fiche familiale pour les candidats mariés.
- Une (1) copie d'une carte d'handicapé du candidat, le cas échéant.

La date limite des inscriptions au recrutement et/ou concours sur titres via la plateforme numérique « Progress » est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrite.

- L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisées dans la convocation entraînera son élimination du recrutement et/ou du concours sur titres.

- Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au recrutement et/ou concours sur titres pour l'accès au grade de Maître d'assistant classe "B" via la plateforme numérique « Progress » à l'aide de son compte électronique, après l'annonce des résultats par l'école.

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
**ÉCOLE SUPÉRIEURE EN INFORMATIQUE**  
08 Mai 1945 - Sidi Bel Abbès



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
المدرسة العليا في الحاسوب والإلكترونيات  
08 ماي 1945 - سیدی بعلعبس

## AVIS DE RECRUTEMENT

L'école supérieure en informatique -08 mai 1945- de Sidi Bel Abbès, lance l'ouverture d'un recrutement et / ou concours sur titre, pour l'accès aux corps des Maîtres Assistants grades Maître-Assistant classe « B » pour l'année 2022 selon l'ordre de priorité indiqué dans le tableau ci-dessous :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Pilière	Spécialités	Priorité	Nombre de postes
Maître-assistant classe B	Concours sur titre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sur titre</b>, Les titulaires du doctorat d'état ou du diplôme de docteur en sciences ou d'un diplôme reconnu équivalent.</li> <li>- <b>Par voie de concours sur titres</b>, les titulaires du diplôme de magister ou d'un diplôme reconnu équivalent.</li> </ul>	Informatique	Toutes spécialités	01	01
			Mathématique	Probabilités et Statistiques	01	
				Analyse	02	
				Algèbre	03	
	Les autres spécialités dans la filière	04				

Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progress » selon le lien électronique suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une (1) copie de la carte d'identité nationale.
- Une (1) copie du titre ou du diplôme exigé.
- Une fiche de renseignement dûment remplie et légalisée par le candidat et déposée via la plateforme numérique « Progress » (téléchargeable depuis le site Web de l'École Supérieure en Informatique -08 Mai 1945- de Sidi Bel Abbès).

Les candidats définitivement admis au recrutement et/ou au concours sur titres doivent, préalablement à leur nomination au grade de maître-assistant, classe « B » compléter leur dossier de candidatures par l'ensemble des documents suivants :

- Une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
- Un (1) extrait de l'acte de naissance
- Deux (2) certificats médicaux (médecine générale et physiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper le l'emploi postulé.
- Deux (2) photos d'identité.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement au concours doivent comporter, notamment :

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement, à l'obtention du diplôme exigé, le cas échéant (copie des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte l'ISBN (International Standard Book Number).
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé à télécharger sur le site Web de l'École Supérieure en Informatique -08 Mai 1945- de Sidi Bel Abbès), le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé, auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activités, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concernés, le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé ayant occupé des postes d'enseignement au niveau des établissements et administrations publiques, et des organismes publics et privés, accompagnées d'une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale concernés le cas échéant.
- Une fiche familiale pour les candidats mariés.
- Une (1) copie d'une carte d'handicapé du candidat, le cas échéant.

La date limite des inscriptions au recrutement et/ou concours sur titres via la plateforme numérique « Progress » est fixée à quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de parution du premier avis dans la presse nationale écrite.

- L'absence du candidat lors de l'entretien avec le jury de sélection à la date et à l'heure précisée dans la convocation entraîne son élimination du recrutement et/ou du concours sur titres.

- Chaque candidat peut consulter les résultats de son dossier de candidature au recrutement et/ou concours sur titres pour l'accès au grade de Maître d'assistant classe « B » via la plateforme numérique « Progress » à l'aide de son compte électronique, après l'annonce des résultats par l'école.